

Canada  
Province de Québec  
Comté de Gatineau  
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 7 mai 2019 à 19h à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Robert Gaudette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

### **Ouverture de la séance**

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h00.

**Note : la directrice générale/secrétaire-trésorière, Julie Jetté, déclare que le Maire, Nicolas Malette a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaire**

Nicolas Malette a déposé devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence de ses intérêts pécuniaires selon ce que prévoit la Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités.

**2019-05-48**

### **Adoption de l'ordre du jour**

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale avec l'ajout des points

#### **2.10      Embauche employé – 32-66**

#### **2.11      Embauches employés – Service de voirie**

#### **2.12      Embauche étudiant(e) - été 2019**

#### **2.13      Vente de bien excédentaire – Voirie**

#### **2.14      Attribution D'un Mandat de Services juridiques à Deveau Avocats – Outaouais**

#### **2.15      Autorisation – direction générale**

Adoptée unanimement.

**2019-05-49**

### **Adoption des procès-verbaux**

La conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019.

Adoptée unanimement.

**2019-05-50**

### **Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et bilan au 30 avril 2019**

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (**65 344,72\$**), à payer (**25 284,45\$**), le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et bilan au 30 avril 2019. Les factures ont été vérifiées par les conseillers Robert Gaudette et Lise Crêtes. Les comptes payés, comptes à payer et les rapports des salaires et les rapports des revenus et dépenses et bilan au 30 avril 2019.

Adoptée unanimement.

2019-05-51

**Adoption de la procédure en conformité avec la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics**

**ATTENDU QUE** la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics a été sanctionnée le 1<sup>er</sup> décembre 2017;

**ATTENDU QUE**, la municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumission publique;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit adopter une telle procédure;

**EN CONSÉQUENCE** la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter la Procédure portant sur la réception, l'examen et le traitement des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

Adoptée unanimement.

2019-05-52

**Demande – salle municipale gratuite - souper de la Fête de l'Amour– Paroisse St-Roch de Cayamant**

**ATTENDU QUE** la Paroisse St-Roch de Cayamant a fait la demande d'utilisation de la salle gratuitement;

**ATTENDU QUE** le but d'organiser un souper pour la Fête de l'Amour édition 2020;

**ATTENDU QUE** la Paroisse devra obtenir le permis nécessaire pour la consommation d'alcool sur les lieux;

**ATTENDU QUE** la salle municipale est libre le 15 février 2020;

**EN CONSÉQUENCE** la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que la municipalité offre la salle municipale gratuitement pour le souper de la Fête de l'Amour le **15 février 2020**. Il est également résolu de demander de placer et replacer les tables et chaises lors de leur activité, sortir recyclage et déchets à l'extérieur dans les bacs appropriés et que lors de leur sortie une tournée soit faite afin que toutes les sorties soient bien fermées et que personne de reste à l'intérieur.

Adoptée unanimement.

2019-05-53

**Embauche de (3) nouveaux pompiers**

**ATTENDU QUE** la municipalité a besoin de nouveaux pompiers;

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé une subvention pour la formation de nouveaux pompiers;

**ATTENDU QUE** le directeur du service incendie et la préventionniste suggèrent l'embauche de Éric Gaumont, Michelle Charlebois et Frédéric Matthews;

**ATTENDU QUE** les nouveaux membres sont prêts à suivre les formations nécessaires afin de devenir des pompiers formés, tel que requis au schéma de couverture de risque en incendie;

**EN CONSÉQUENCE** la conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu que Éric Gaumont, Michelle Charlebois et Frédéric Matthews soient embauchés à titre de pompiers à condition que ces derniers suivent les formations requises et exigences suivant la réglementation en vigueur.

Adoptée unanimement.

- 2019-05-54**      **Demande de Recyc-Québec – confirmation de compétence de la Municipalité de Cayamant – pour le Portail de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR)**
- ATTENDU QUE** Recyc-Québec a fait la demande;
- ATTENDU QUE** la Municipalité déclare sa compétence dans une des deux compétences;
- ATTENDU QUE** la Municipalité déclare qu'elle gère la compétence de collecte et transports;
- ATTENDU QUE** le tri et le conditionnement sont gérés par la Municipalité Régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG);
- EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu de confirmer par cette résolution que la compétence de la Municipalité de Cayamant pour le Portail de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR) est la collecte et transport.
- Adoptée unanimement.
- 2019-05-55**      **Tournoi de Golf – Fondation Jean-Claude Branchaud**
- Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que la municipalité participe au tournoi de Golf – fondation Jean-Claude Branchaud avec l'achat de 2 billets pour le souper seulement au coût de 50\$ chacun.
- Adoptée unanimement
- 2019-05-56**      **Sollicitation pour des bourses de mérite exceptionnel – Établissement des adultes de la Commission scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais (CSHBO)**
- La conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu que la municipalité donne des bourses au montant de 150\$ à un(e) (1) étudiant(e)s s'étant démarqué par l'atteinte de son objectif et avoir fait preuve de mérite exceptionnel originaire de Cayamant à l'Établissement des adultes de la Commission scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais.
- Adoptée unanimement.
- 2019-05-57**      **Embauche employé saisonnier 32-43**
- La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'entériner l'embauche faite en date du 29 avril 2019, pour la saison estivale, de l'employé saisonnier, portant les numéros 32-43 et ce jusqu'à une date de fin, à déterminer, selon les besoins du service de voirie municipale.
- Adoptée unanimement
- 2019-05-58**      **Acquisition de borne de recharge**
- ATTENDU QUE** la Municipalité désire faire l'acquisition d'une borne de recharge pour les véhicules électriques;
- ATTENDU QUE** le processus est d'actualité, économique et directement lié aux actions positives environnementales;
- ATTENDU QUE** Cayamant souhaite offrir ce service aux citoyens et visiteurs sur son territoire;
- ATTENDU QUE** la compagnie AZRA nous a fait une soumission qui cadre avec notre budget;
- ATTENDU QUE** pour l'installation nous aurons besoin des services d'un électricien;
- ATTENDU QUE** Les Entreprises Marc Gaudette a fait une soumission qui cadre également avec notre budget;
- ATTENDU QUE** les coûts de la borne, de l'installation et de l'électricien seront subventionnés à 50%;

**EN CONSÉQUENCE** le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que la Municipalité de Cayamant achète une borne de recharge 240 Volts, 7.2kW, 30A avec installation pour un montant de 800\$ plus les taxes applicables, il est également résolu d'engager les services de l'électricien au montant de 880\$ plus les taxes applicables ces 2 montants étant subventionnés à 50%, le coût total sera de 840\$ plus les taxes applicables.

Adoptée unanimement.

2019-05-59

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-1 (30, ch. Lafond)**

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure concerne le 30 chemin Lafond, étant le lot 16A, rang 8, canton de Dorion au nom de Pierre Desbiens relative aux Dispositions du chapitre VI l'article 6.2.1.2, chapitre VIII article 8.1 du règlement de zonage 05-91 et du chapitre V11 l'article 7.2.3.3 du règlement de lotissement 03-91

**ATTENDU QUE** le propriétaire a déposé le plan préparé par Stéphane Gagnon, arpenteur géomètre en date du 16 décembre 2018 sous sa minute 6362

**ATTENDU QUE** l'immeuble est situé dans la zone V 113

**ATTENDU QUE** cette demande de dérogation mineure concerne la marge avant qui est de 3m au lieu de 12 m différence de 9 m et du centre visuel du chemin actuel 11m au lieu de 18m différence de 7 m. La dimension du bâtiment accessoire doit avoir une superficie d'occupation au sol de 5% elle sera de 5.5% une différence de .5%. Vu que l'emplacement est entouré par un chemin privé sa dimension et sa superficie ne peuvent rencontrer les exigences demandées.

**ATTENDU QUE** cette dérogation mineure ne cause aucun préjudice au voisin et ni à la Municipalité.

**ATTENDU QUE** le coordinateur à l'urbanisme Monsieur Michel Matthews a remis ses recommandations au Comité consultatif d'urbanisme ;

**EN CONSÉQUENCE** la conseillère, Mélissa Rochon , propose et il est résolu d'accepter la recommandation du CCU 2019-1 et d'accepter la dérogation mineure afin de permettre que le 30 chemin Lafond, étant le lot 16A, rang 8, canton de Dorion au nom de Pierre Desbiens ait une marge avant de 3m au lieu de 12 m différence de 9 m et du centre visuel du chemin actuel 11m au lieu de 18m différence de 7 m. La dimension du bâtiment accessoire doit avoir une superficie d'occupation au sol de 5% elle sera de 5.5% une différence de .5%.

Adoptée unanimement.

2019-05-60

**Embauche employé – 32-66**

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'autoriser la direction générale à embaucher l'employé 32-66, ayant déjà travaillé pour la Municipalité, pour un terme indéterminé, en remplacement d'un employé absent pour une période indéterminée et selon les besoins du service de voirie municipale, et ce, si besoin est.

Adoptée unanimement

2019-05-61

**Embauches employés – Service de voirie**

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'embaucher 1 ou 2 opérateurs de machinerie, pour un terme indéterminé et selon les besoins du service de voirie municipale étant donné que ce sont des emplois pour et en remplacement d'employés absents pour une période indéterminée.

Adoptée unanimement.

2019-05-62

**Embauche étudiant(e) - été 2019**

La conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu d'autoriser la direction générale à faire l'embauche, d'un(e) étudiant(e) pour la saison estivale 2019, pour un total d'environ deux cent quarante (240) heures tel que prescrit à la subvention accordée à Cayamant pour cet été ;

Adoptée unanimement.

**2019-05-63**      **Vente de bien excédentaire – Voirie**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a fait un appel d'offres pour vendre une chargeuse de gravier 1969 qui n'est plus fonctionnelle de façon sécuritaire en juillet dernier;

**ATTENDU QUE** lors de cet appel d'offres aucune offre n'avait été faite;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une offre subséquente pour la valeur de 1000\$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que la Municipalité vende ladite chargeuse pour le prix de 1000 \$ plus les taxes applicables et ce sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur au seul particulier ayant offert ladite somme. Il est de plus résolu que la chargeuse soit payée et que l'acquéreur en ait pris possession par ses propres moyens au plus tard le 20 juin 2019.

Adoptée unanimement.

**2019-05-64**      **ATTRIBUTION D'UN MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES À DEVEAU AVOCATS – OUTAOUAIS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Cayamant a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

**ATTENDU QUE** l'offre de services du 7 mai 2019 préparée à cette fin par Deveau Avocats – Outaouais;

**EN CONSÉQUENCE** la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que ce conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert** : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- **Personnes autorisées à consulter** : Le maire, la direction générale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- **Durée du contrat** : 1 an, soit du 6 juin 2019 au 6 juin 2020;
- **Coût forfaitaire** : 700 \$ par année, taxes en sus;
- **Pour tous les autres mandats demandés** : Taux horaire de 190\$ de l'heure;
- **Frais d'honoraires pour les dossiers de perception de taxes** : 15% du montant recouvré, taxes et déboursés en sus, pour un minimum de 500\$ plus taxes et déboursés, n'incluant toutefois pas les procédures d'exécution. Sur décision de la Municipalité de ne pas procéder à l'exécution de jugement, le cas échéant, les honoraires deviendraient alors exigibles comme s'il y avait eu perception des taxes.

Adoptée unanimement.

**2019-05-65**      **Autorisation – direction générale**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a des réparations à faire faire au Mont Cayamant;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que la Municipalité autorise la direction générale à faire un appel d'offres pour la réfection du Mont Cayamant.

Adoptée unanimement.

**UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU**

Début : 19h11.

Fin : 19h14.

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des

dépenses énumérées aux présentes résolutions.

---

Julie Jetté

### **Fermeture et levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la période de questions terminée, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h15.

---

Nicolas Malette  
Maire

---

Julie Jetté  
Directrice générale

### **Approbation du Maire**

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Par contre, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

---

Nicolas Malette, maire